

sont : *du pour de le, des pour de les, au pour à le, aux pour à les.*

*Contracté* veut dire *resserré, joint à.*

427. — La contraction n'a lieu qu'avec les articles *le, les* avant les substantifs masculins singuliers commençant par une consonne ou une *h* aspirée, et avant tous les substantifs pluriels sans exception. Elle n'a jamais lieu avant les substantifs féminins singuliers, ni avant une voyelle ou une *h* muette.

428. — D'après ce qui précède on voit que l'article simple défini est sujet à deux changements : l'élosion et la contraction.

429. — Les articles *partitifs* sont des articles composés qui servent à exprimer une portion de la chose dont on parle ; ce sont : *du, de la, des*, comme dans : *je mange du pain, de la soupe, des poires.*

430. — Les articles *indéfinis* sont : *un, une, des.*

431. — Le mot *un* n'est pas toujours article indéfini ; il est adjectif numéral quand il sert à compter et à marquer positivement la quantité de *une unité*, comme dans *cela coûte un sou*. Il est article indéfini quand il ne sert pas à compter, et dans ce cas il a pour pluriel *des*, comme dans *une pomme est un fruit*, qui fait au pluriel : *des pommes sont des fruits.*

432. — Le mot *des* n'est pas toujours une contraction de *de les*. *Des* est une contraction de *de les* quand il est le pluriel de *du* ou de *la*, comme dans *la force des lions* qui fait au singulier *la force du lion*. Quand il est le pluriel de *un* c'est un article indéfini et non une contraction, comme dans *des pommes sont des fruits*, dont le singulier est *une pomme est un fruit* et non *de la pomme est du fruit* (A).

## CHAPITRE VII.

### DES ADJECTIFS.

#### § I. — Nature des adjectifs.

433. — Les adjectifs sont des mots qui expriment les qualités des substantifs, les différentes manières d'être sous lesquelles nous les considérons.

(A) Nous croyons très important d'habituer les élèves à faire ces diverses distinctions. Si elles ne sont pas marquées en français par une forme particulière, elles n'en existent pas moins quant au sens, et sont, dans beaucoup de langues,

*Autres définitions.* Les adjectifs sont des mots qui modifient les substantifs en les qualifiant ou en les déterminant.

Les adjectifs sont les mots que l'on ajoute aux substantifs pour les qualifier et les modifier (Académie).

434. — Le mot *adjectif* vient du latin *adjectivus*, fait de la préposition *ad* à, vers, et de *jungere* joindre. Il signifie *qui est joint à.*

435. — On entend par *modifier*, faire éprouver un changement partiel dans la manière d'être d'une chose. Quand on dit *maison*, l'idée est générale ; dans *belle maison*, l'idée principale est toujours la même, mais elle n'est plus générale ; elle a été modifiée par le mot *belle*.

436. — *Modifier* et *changer* sont deux choses différentes ; dans le changement l'objet a été remplacé par un autre ; dans la modification il subsiste toujours ; le changement n'est que partiel.

437. — On reconnaît mécaniquement qu'un mot est adjectif, quand on peut y ajouter les mots *personne* ou *chose*, attendu que tout mot qui est adjectif peut être joint à un substantif pour le modifier ou le déterminer.

438. — L'adjectif n'a par lui-même ni genre ni nombre ; mais il prend le genre et le nombre du substantif auquel il se rapporte pour mieux marquer son rapport avec ce substantif.

439. — On distingue deux espèces principales d'adjectifs : les adjectifs qualificatifs et les adjectifs déterminatifs.

#### § II. — Adjectifs qualificatifs.

440. — Les adjectifs qualificatifs sont ceux qui modifient le substantif en y ajoutant l'idée d'une qualité bonne ou mauvaise, comme dans *bon pain, mauvais vin, petite fille*.

Parmi les adjectifs qualificatifs on distingue les adjectifs qualificatifs proprement dits, et les adjectifs verbaux ou participes adjectifs. Quelques grammairiens y ajoutent les adjectifs composés.

441. — On appelle adjectifs verbaux ou participes adjectifs, les adjectifs qualificatifs qui dérivent d'un verbe, comme dans *des enfants caressants, ces enfants sont aimés* ; *caressant* vient du verbe *caresser*, *aimés* vient du verbe *aimer*. Ils sont aussi appelés parti-

caractérisées par des mots différents que les élèves sont exposés à confondre en traduisant, faute d'avoir été habitués à saisir ces nuances en français. En anglais, par exemple, les différentes acceptions du mot *un* sont parfaitement marquées par les mots *one, a* ou *an* que l'on ne peut confondre sans faire une faute grossière ; celles du mot *des* le sont par les mots *of the, from the, some* et *any*.

*cipes adjectifs*, parce que ce sont des participes qui sont employés adjectivement.

142. Les adjectifs composés sont des adjectifs formés de deux mots, comme *vert-foncé*, *rouge-cerise*, *aigre-doux*.

143. — Les adjectifs sont quelquefois employés comme substantifs, comme dans *les menteurs*, *les malheureux*, *un pauvre*, *le rouge*, *le noir*. Dans ce cas, il y a toujours un substantif sous-entendu: *les méchants*, c'est-à-dire *les hommes méchants*; *le rouge*, c'est-à-dire *la couleur rouge*.

144. — Les substantifs peuvent aussi quelquefois remplir les fonctions d'adjectifs, lorsqu'ils expriment des qualités ou des manières d'être d'un autre substantif; dans ce cas ils ne sont précédés d'aucun article, ni d'aucun adjectif déterminatif. Exemples: David était *berger* et il devint *roi*. Il faut être *homme*. Il est plus *poète* que je ne le croyais.

### § III. — Adjectifs déterminatifs.

145. — La fonction des adjectifs déterminatifs est de déterminer la signification du substantif à l'aide d'une idée qu'ils y ajoutent. Ils se placent toujours avant le substantif.

146. — On compte ordinairement quatre espèces d'adjectifs déterminatifs: les adjectifs numériques, les adjectifs démonstratifs, les adjectifs possessifs et les adjectifs indéfinis. Quelques grammairiens y ajoutent les articles et suppriment la classe des adjectifs indéfinis qu'ils font rentrer dans celles des adjectifs numériques et des adjectifs qualificatifs (no 118, 149, 160).

147. — On appelle aussi *déterminatifs contractés*, les articles contractés *du*, *dès*, *au*, *aux*.

### § IV. — Adjectifs numériques.

148. — Les adjectifs numériques sont ceux qui déterminent le substantif en y ajoutant une idée de nombre.

149. — Il y a deux espèces d'adjectifs numériques: les nombres cardinaux et les nombres ordinaux. Quelques grammairiens y ajoutent les adjectifs numériques indéterminés qui comprennent les articles et la plupart des adjectifs indéfinis (Voy. no 160).

150. — Les nombres cardinaux sont ceux qui marquent une certaine quantité d'unités, comme *un*, *deux*, *trois*, *quatre*, etc.

151. — Les nombres ordinaux sont ceux qui marquent l'ordre et le rang, comme *premier*, *second*, etc.

152. — Il est à remarquer que le mot *un* peut être adjectif numéral cardinal ou article indéfini, selon le sens. Dans ce dernier cas on pourrait aussi l'appeler adjectif numéral indéfini. (Voy. nos 131, 132 et la note).

### § V. — Adjectifs démonstratifs.

153. — Les adjectifs démonstratifs sont ceux qui déterminent les substantifs en y ajoutant une idée de démonstration ou d'indication. Ce sont: *ce*, *cet*, pour le masculin singulier, *cette* pour le féminin singulier, et *ces* pour le pluriel des deux genres.

154. — On emploie *ce* quand le substantif suivant commence par une consonne, et *cet* quand il commence par une voyelle ou une *h* muette. Exemple: *ce livre*, *cet arbre*, *cet homme*.

155. — Autrefois on plaçait les adjectifs démonstratifs parmi les pronoms démonstratifs.

### § VI. — Adjectifs possessifs.

156. — Les adjectifs possessifs sont ceux qui déterminent les substantifs en y ajoutant une idée de possession. Ce sont:

Pour le masculin singulier, *mon*, *ton*, *son*, *notre*, *votre*, *leur*;

Pour le féminin singulier, *ma*, *ta*, *sa*, *notre*, *votre*, *leur*;

Pour le pluriel des deux genres, *mes*, *tes*, *ses*, *nos*, *vos*, *leurs*.

157. — *Mon*, *ton*, *son* indiquent qu'il n'y a qu'un seul possesseur et un seul objet possédé, comme dans *mon livre*; *mes*, *tes*, *ses* qu'il y a un seul possesseur et plusieurs objets possédés, comme dans *mes livres*; *notre*, *votre*, *leur* qu'il y a plusieurs possesseurs et un seul objet possédé, comme dans *notre maison*; et *nos*, *vos*, *leurs* qu'il y a plusieurs possesseurs et plusieurs objets possédés, comme dans *nos maisons*.

158. — Autrefois on plaçait les adjectifs possessifs parmi les pronoms possessifs.

### § VII. — Adjectifs indéfinis.

159. — Les adjectifs indéfinis sont ceux qui déterminent les substantifs en y ajoutant pour la plupart une idée de généralité. Ce sont: *chaque*, *nul*, *aucun*, *tout*, *plusieurs*, *maint*, *quelque*, *certain*, *même*, *tel*, *quel*, *quelconque*.

160. — Quelques grammairiens suppriment la classe des adjectifs indéfinis; ils placent les mots *même*, *tel*, *quel*, *quelconque* parmi les adjectifs qualificatifs, et *chaque*, *nul*, *aucun*, *tout*, *plusieurs*, *maint*, *quelque*, *certain* parmi les adjectifs numériques indéterminés, parce qu'ils expriment une idée vague de nombre.

161. — Le caractère des adjectifs indéfinis est d'être toujours placés avant le substantif, comme tous les adjectifs déterminatifs. C'est pourquoi il serait plus rationnel de placer les mots *même* et *quelconque* parmi les adjectifs qualificatifs, attendu que *même* peut être mis avant ou après le substantif et que *quelconque* le suit toujours.

162. — Les mots *nul, tel, certain* peuvent être adjectifs indéfinis ou qualificatifs, selon le sens (1).

163. — Les mots *tout, quelque, même* peuvent être adjectifs ou adverbes, selon le sens. *Tout* peut aussi être substantif.

164. — *Chaque* ne s'emploie qu'avec un substantif singulier, et *plusieurs* qu'avec un substantif pluriel.

### § VIII. — Degrés de qualification (2).

165. — Il y a trois degrés de qualification : le positif, le comparatif et le superlatif.

166. — Le positif est la qualité exprimée purement et simplement, sans comparaison, comme dans *mon frère est grand*.

167. — Le comparatif est la qualité exprimée avec comparaison, comme dans *mon frère est plus grand que ma sœur*.

168. — Il y a trois sortes de comparatifs : le comparatif de supériorité, le comparatif d'égalité et le comparatif d'infériorité.

169. — Le comparatif de supériorité se forme en mettant plus avant le positif, comme dans *plus grand*; le comparatif d'égalité, en mettant aussi avant le positif, comme dans *aussi grand*, et le comparatif d'infériorité, en mettant moins avant le positif, comme dans *moins grand*.

170. — Le superlatif est la qualité exprimée au plus haut ou à un très-haut degré.

171. — Il y a deux sortes de superlatifs : le superlatif relatif et le superlatif absolu.

172. — Le superlatif relatif exprime la qualité au plus haut ou au moins haut degré avec comparaison.

173. — Il y a deux sortes de superlatifs relatifs : le superlatif relatif de supériorité et le superlatif relatif d'infériorité.

Le superlatif relatif de supériorité se forme en mettant avant le positif *le plus, la plus, les plus, mon plus, ton plus, etc.*, comme dans *le plus savant; mon plus fidèle ami*. Je compare cet ami à tous mes amis, et je dis qu'il les surpasse tous en fidélité.

Le superlatif relatif d'infériorité se forme en mettant avant le

(1) Pour ces distinctions et les suivantes, voyez à la fin de la lexicologie le chap. de l'analyse grammaticale.

(2) Cette partie est aussi appelée *degrés de signification* et *degrés de comparaison*. Nous ne comprenons pas pourquoi quelques grammairiens la suppriment dans leurs grammaires; c'est peut-être par le même motif qu'on n'admet pas de déclinaison en français, c'est-à-dire parce que nous n'avons pas, comme en latin, des désinences particulières pour chaque degré; mais si ces degrés n'existent pas quant à la forme, ils n'en existent pas moins quant au sens, et l'élève qui n'est point habitué à en faire la distinction éprouve une grande difficulté dans l'étude des langues étrangères. Nous ferons la même observation à l'égard des déclinaisons et des verbes passifs.

positif *le moins, la moins, les moins, mon moins, etc.*, comme dans *le moins savant; mon moins bon habit*.

174. — Il n'y a pas de superlatif relatif d'égalité, parce que, s'il y avait égalité, il ne pourrait y avoir supériorité ni en plus ni en moins, et alors ce ne serait pas un superlatif.

175. — Le superlatif absolu exprime la qualité à un très-haut degré, mais sans comparaison. Il se forme en mettant avant le positif les adverbes *très, fort, extrêmement, infiniment*.

*Très* vient du latin *tres* trois; *très-grand* signifie trois fois grand. *Fort* est une abréviation de *fortement*.

176. — Le plus marque quelquefois un superlatif absolu quand il n'y a pas comparaison et quand la qualité est considérée en elle-même et non relativement à plusieurs individus, comme dans *lors même qu'elle est le plus malade; lorsqu'ils sont le plus sages; quand elle est le plus en colère*. Dans ce cas le plus est invariable.

### 177. — TABLEAU DES DEGRÉS DE QUALIFICATION RÉGULIERS.

POSITIF		riche.
COMPARATIF	{ de supériorité	plus riche.
	{ d'égalité	aussi riche.
	{ d'infériorité	moins riche.
SUPERLATIF RELATIF	{ de supériorité	le plus riche.
	{ d'infériorité	le moins riche.
SUPERLATIF ABSOLU		très riche.

### 178. — DEGRÉS DE QUALIFICATION IRRÉGULIERS.

POSITIF	bon,	mauvais,	petit.
COMP.	{ de sup. meilleur,	pire	moindre
	{ d'égal. aussi bon,	ou plus mauvais,	ou plus petit.
	{ d'inf. moins bon,	moins mauvais,	moins petit.
SUPERL. RELAT.	{ de sup. le meilleur,	le pire,	le moindre,
	{ d'inf. le moins bon,	ou le plus mauvais,	ou le plus petit.
SUP. ABSOLU.	très bon,	très mauvais,	très petit.

179. — Il y a trois adjectifs qui font leurs degrés de qualification irrégulièrement; ce sont : *bon, mauvais, petit*. Ils ne sont irréguliers qu'au compartif de supériorité et au superlatif relatif de supériorité.

180. — Les mots *meilleur, pire* et *moindre* sont quelquefois considérés comme des adjectifs exprimant par eux-mêmes un comparatif.

181. — On ne peut pas dire *plus meilleur*, parce que le comparatif de supériorité se forme en mettant plus avant le positif, et

comme meilleur est déjà un comparatif, il en résulte que plus meilleur signifierait plus plus bon. C'est par la même raison qu'on ne peut pas dire plus pire, le plus pire.

482. — Il ne faut pas confondre pire et moindre avec pis et moins qui sont des adverbes.

## CHAPITRE VIII.

### DES PRONOMS.

#### § I. — Des pronoms en général.

483. — Les pronoms sont des mots que l'on met à la place des substantifs pour en éviter la répétition ou pour en rappeler l'idée.

484. — Le mot pronom est formé de la préposition latine pro pour, et signifie pour le nom.

485. — On compte ordinairement six espèces de pronoms : les pronoms personnels, les pronoms démonstratifs, les pronoms possessifs, les pronoms relatifs ou conjonctifs, les pronoms interrogatifs et les pronoms indéfinis. Quelques grammairiens suppriment les pronoms interrogatifs; d'autres suppriment également les pronoms indéfinis.

#### § II. — Des personnes.

486. — On entend par personne, en grammaire, le rôle que chaque personne ou chaque chose joue dans le discours.

487. On distingue en grammaire trois personnes : la première est celle qui parle, la deuxième celle à qui l'on parle, et la troisième celle de qui l'on parle.

#### § III. — Des pronoms personnels.

488. — Les pronoms personnels sont ainsi appelés parce qu'ils semblent désigner les trois personnes plus particulièrement que les autres pronoms.

489. — Les pronoms personnels sont :

Pour la 1<sup>re</sup> personne : je, me, moi; pluriel nous.

Pour la 2<sup>e</sup> personne : tu, te, toi; pluriel vous.

Pour la 3<sup>e</sup> personne du singulier : il, elle, lui, le, la, soi.

Pour la 3<sup>e</sup> personne du pluriel : ils, elles, leur, les, eux.

Pour la 3<sup>e</sup> personne des deux nombres : se, en, y.

490. — Les pronoms personnels de la troisième personne ne sont pas absolument indispensables; on peut les remplacer par le nom de la personne ou de la chose dont on parle; mais ceux de la première et de la deuxième personne, je, tu, nous, vous, ne peuvent être remplacés et sont indispensables. D'où l'on peut dire que les pronoms servent en général à désigner l'une des trois personnes; mais qu'ils ne remplacent véritablement le substantif qu'à la troisième personne.

491. — Les mots le, la, les, sont tantôt articles et tantôt pronoms. Ils sont articles quand ils déterminent un substantif, comme dans le livre, la plume; ils sont pronoms quand ils sont compléments d'un verbe, comme dans je le vois, je la vois.

492. — Le mot leur peut être adjectif possessif et pronom personnel. Il est adjectif possessif quand il détermine un substantif, comme dans leur ami, leurs amis; il est pronom personnel quand il est complément d'un verbe, comme dans je leur écris; dans ce cas c'est le pluriel de lui.

493. — Le mot en peut être pronom personnel et préposition. Quand il est pronom personnel il signifie de cela. Exemple : avez-vous de l'argent? Oui, j'en ai; c'est-à-dire, j'ai de cela, de l'argent.

494. — Le mot y peut être pronom personnel et adverbe. Quand il est pronom personnel il signifie à cela. Exemple : répondez-vous à ma lettre? Oui, j'y répondrai; c'est-à-dire, je répondrai à cela, à la lettre.

495. — Les pronoms personnels il, ils, le, sont les seuls qui aient une forme particulière pour le féminin.

496. — Quand les pronoms personnels je, me, te, le, la, se, sont suivis d'une voyelle ou d'une h muette, on remplace la voyelle finale par une apostrophe, comme dans j'aime, il m'aime, etc.

497. — On appelle pronoms composés les pronoms formés d'un pronom personnel et de l'adjectif même; ce sont : Moi-même, toi-même, soi-même, lui-même, elle-même, nous-mêmes, vous-mêmes, eux-mêmes, elles-mêmes.

498. — Les pronoms personnels me, te, se, nous, vous, sont aussi appelés pronoms réfléchis quand ils expriment un retour de l'action sur la personne qui la fait, comme dans je me parle, tu te trompes, il se fâche, nous nous promenons, vous vous battez.

#### § IV. — Pronoms démonstratifs.

499. — Les pronoms démonstratifs sont ceux qui rappellent le substantif, en y ajoutant une idée de démonstration ou d'indication. Ils sont tous de la 3<sup>e</sup> personne. Ce sont :

Ce, celui, celle, ceux, celles;

Ceci, celui-ci, celle-ci, ceux-ci, celles-ci;

Cela, celui-là, celle-là, ceux-là, celles-là.

200. — Le mot *ce* peut être adjectif ou pronom démonstratif. Quand il est adjectif, il détermine toujours un substantif, comme dans *ce livre*; quand il est pronom, il est toujours avant un verbe ou un autre pronom, et peut être remplacé par *cela*, comme dans *c'est vrai, ce doit être, ce que je dis*.

201. — L'adjectif *ce*, avant une voyelle ou une *h* muette, prend un *t* final, comme dans *cet arbre*; dans le pronom *ce* on remplace l'*e* par une apostrophe, comme dans *c'est vrai*.

202. — *Ceci, celui-ci, etc.*, se rapportent aux choses les plus proches, et *cela, celui-là, etc.* aux choses les plus éloignées. Exemple: *Jean est paresseux et Louis est laborieux; CELUI-CI est estimé et CELUI-LA est méprisé.*

#### § V. — Pronoms possessifs.

203. — Les pronoms possessifs sont ceux qui rappellent le substantif en y ajoutant une idée de possession. Ce sont :

Le mien,	la mienne,	les miens,	les miennes;
Le tien,	la tienne,	les tiens,	les tiennes;
Le sien,	la sienne,	les siens,	les siennes;
Le nôtre,	la nôtre,	les nôtres,	les nôtres;
Le vôtre,	la vôtre,	les vôtres,	les vôtres;
Le leur,	la leur,	les leurs,	les leurs.

204. — Par rapport à la personne qui possède les pronoms possessifs sont de la 1<sup>re</sup>, de la 2<sup>e</sup> ou de la 3<sup>e</sup> personne; mais par rapport au verbe ils sont toujours de la 3<sup>e</sup> personne.

205. — *Notre, votre, leur*, peuvent être adjectifs ou pronoms possessifs. Quand ils sont adjectifs ils déterminent toujours un substantif; quand ils sont pronoms ils sont toujours précédés des articles *le, la, les*, et remplacent un substantif. Dans ce cas *nôtre* et *vôtre* prennent un accent circonflexe.

#### § VI. — Pronoms relatifs ou conjonctifs.

206. — Les pronoms relatifs ou conjonctifs sont ceux qui rappellent l'idée d'un nom ou d'un pronom qui les précède immédiatement.

On les appelle *relatifs* à cause de la relation intime qu'ils ont avec le nom ou le pronom dont ils rappellent l'idée.

Ces pronoms sont : *qui, que, quoi, dont, où, lequel, laquelle, lesquelles, duquel, auquel, etc.*

207. — On appelle *antécédent* du pronom relatif le substantif ou le pronom qui le précède immédiatement et dont il rappelle l'idée. Dans *l'homme qui parle, l'homme* est l'antécédent du relatif *qui*.

208. — Les pronoms *qui, que, quoi, dont, où*, ne changent pas

de forme selon le genre et le nombre; mais ils n'en sont pas moins masculins ou féminins, singuliers ou pluriels, selon le genre et le nombre de leur antécédent (1).

209. — Le mot *que* peut être pronom relatif, pronom interrogatif, adverbe ou conjonction, selon le sens.

On reconnaît qu'il est pronom relatif quand on peut y substituer *lequel, laquelle, lesquels, lesquelles*; le livre *que* je lis, c'est-à-dire *le livre lequel je lis*.

210. — Le mot *où* peut être pronom relatif ou adverbe.

On reconnaît qu'il est pronom relatif quand on peut y substituer *dans lequel, dans laquelle, etc.* La maison *où* je demeure, c'est-à-dire *la maison dans laquelle je demeure*.

#### § VII. — Pronoms interrogatifs.

211. — Les pronoms interrogatifs sont ceux qui servent à interroger. Ce sont les mêmes que les pronoms relatifs : *qui, que, quoi, lequel, etc.*, excepté *dont*. C'est pourquoi la plupart des grammairiens n'en font pas une classe distincte.

212. — On distingue les pronoms interrogatifs des pronoms relatifs, en ce qu'ils n'ont pas d'antécédent et qu'on peut les remplacer par *quelle personne* ou *quelle chose*. Exemples: *Qui êtes-vous? c'est-à-dire quelle personne êtes-vous? Que faites-vous? c'est-à-dire quelle chose faites-vous?*

Remarque. Il nous semble que *où* pourrait aussi être pronom interrogatif dans cette phrase et dans les analogues : *où allez-vous? Il est évidemment mis dans ce cas pour dans quel lieu?*

#### § VIII. — Pronoms indéfinis.

213. — Les pronoms indéfinis sont ceux qui rappellent l'idée des personnes ou des choses d'une manière vague et indéterminée. Ce sont : *on, quiconque, quelqu'un, chacun, autrui, l'un l'autre, l'un et l'autre, qui que ce soit, personne, il, le, aucun, nul, plusieurs, tel, certain*.

214. — Les pronoms indéfinis sont toujours de la troisième personne du singulier, excepté *l'un l'autre, l'un et l'autre, tel, certain*,

(1) S'ils ne s'accordent pas quant à la forme, ils s'accordent toujours pour le sens et ont cela de commun avec beaucoup d'autres mots. En habituant les élèves à énoncer dans l'analyse le genre et le nombre de ces pronoms, quoique la forme en soit invariable, au lieu de dire, comme on le fait souvent : *pronom des deux genres et des deux nombres*, ils comprendront mieux leur relation avec l'antécédent, et sauront mieux établir cet accord en traduisant les langues où, comme en latin et en allemand, par exemple, la forme est variable.

qui peuvent être employés au pluriel, et *plusieurs* qui est toujours au pluriel.

215. — Quelques grammairiens n'admettent pas de pronoms indéfinis ; ils considèrent ces mots comme des substantifs indéterminés, excepté *il, le*, qu'ils regardent comme étant toujours pronoms personnels, et *aucun, nul, plusieurs, tel, certain*, comme étant toujours adjectifs.

216. — Le mot *on* est une altération du mot *homme*, dont on a fait successivement *hom, om* et *on*.

217. — Le mot *personne* peut être substantif ou pronom indéfini. Quand il est substantif, il est féminin et peut être précédé d'un article. Quand il est pronom, il est masculin et n'a point d'article. Exemples : *La personne est venue ; personne n'est venu.*

218. — Le mot *il* est pronom indéfini quand il est sujet d'un verbe impersonnel, comme dans *il faut, il pleut*.

219. — Le mot *le* est pronom indéfini quand il remplace un membre de phrase et qu'il signifie *cela*. Exemple : *Croyez-vous qu'il pleuvra demain ? Je le crois ; c'est-à-dire je crois cela, qu'il pleuvra demain.*

220. — Le véritable genre des pronoms indéfinis *il* et *le* est le genre neutre ; c'est pourquoi, dans toutes les langues qui ont trois genres, ils se rendent par un pronom neutre.

221. — Les mots *aucun, nul, plusieurs, tel, certain* sont adjectifs quand ils déterminent un substantif, comme dans *aucun homme, nulle puissance*, etc. Ils sont pronoms indéfinis quand ils ne sont joints à aucun nom et qu'ils remplacent vaguement un ou plusieurs individus, comme dans *aucun ne sortira ; nul n'est excepté ; plusieurs pensent ainsi ; tel rit vendredi qui pleurera dimanche ; il y en a certains qui le croient.*

222. — Il ne faut pas confondre *chaque* et *chacun*. *Chaque* est un adjectif indéfini qui doit être joint à un substantif, comme dans *chaque homme ; chacun* est un pronom indéfini qui ne peut être joint à un substantif, comme dans *Ces livres coûtent cinq francs chacun*. Ce serait une faute de dire : *Ces livres coûtent cinq francs chaque*.

## CHAPITRE IX.

### DES VERBES.

#### § I. — Des verbes en général.

223. — Les verbes sont des mots qui expriment l'action ou l'état. *Autres définis*. — Le verbe est un mot qui exprime l'affirmation.

Les verbes sont des mots qui expriment l'existence ou l'action. Le verbe est le mot qui, dans la proposition, exprime le rapport de l'attribut au sujet.

Le verbe est un mot de l'*intelligence* active dont la fonction est d'affirmer un jugement avec les circonstances de personne, de temps et de nombre.

Le verbe est un mot qui signifie l'affirmation, avec désignation de personne, de temps et de nombre.

Le verbe est une partie d'oraison qui exprime soit une action faite ou reçue par le sujet, soit simplement l'état ou la qualité du sujet, et qui se conjugue par personnes, par nombres, par temps et par modes. (Académie).

224. — Le mot *verbe* vient du latin *verbum* qui veut dire *mot, parole*.

225. — Le verbe est sujet à quatre modifications : le nombre, la personne, le mode et le temps.

On ajoute une cinquième modification qu'on nomme *voix*, qui donne au verbe l'idée accessoire d'*activité* et de *passivité*. On dit alors qu'un verbe est à la *voix active* ou *passive*. (voyez nos 321 et suivants).

226. — Le *nombre* est la forme que prend le verbe pour indiquer son rapport avec l'unité ou la pluralité, comme dans *je chante, nous chantons*.

La *personne* d'un verbe est la forme qu'il prend pour indiquer son rapport avec la personne du sujet.

227. — On reconnaît mécaniquement qu'un mot est un verbe quand on peut le faire précéder des pronoms *je, tu, il*.

#### § II. — Des modes.

228. — Le *mode* est la forme que prend le verbe pour indiquer de quelle manière est présentée l'affirmation.

*Autre*. Les modes sont les divers points de vue sous lesquels on considère les verbes, et les différentes manières d'en présenter l'existence ou l'action.

229. — Le mot *mode* vient du latin *modus* qui signifie *manière* ; parce que chaque mode présente l'action d'une manière différente.

Le mode est donc la manière de présenter l'existence ou de la considérer sous un certain point de vue.

Il y a au premier aspect *deux modes*, deux points de vue généraux sous lesquels on peut considérer l'existence : le *mode défini* ou personnel et le *mode indéfini* ou impersonnel.

Le *mode défini* est ou affirmatif, ou conditionnel, ou impératif, ou subjonctif ; dans ce dernier cas il est subordonné.